Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Affiché le 09/11/2022
ID : 073-217303049-20221107-2022_11_07-DE

Plan Local d'Urbanisme

Val d'Isère
Département de la Savoie

4.2.1 Règlement graphique
Grand territoire

© Val d'Isère Andy Parant

REVISION GENERALE du PLU approuvée le 19 décembre 2016	
Modification / révision allégée	Approbation
Modification simplifiée n°1	15 octobre 2018
Révision allégée n°1	7 novembre 2022
Projet de révision allégée n°2	7 novembre 2022

DOSSIER POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Révision **Modification simplifiée n°1**	**Atelier-2** architectes - urbanistes
Révision allégée n°1 **Révision allégée n°2**	ESPACES & MUTATIONS — UTOSIG

Fond : cadastre DGFIP 2017

1 / 17000e

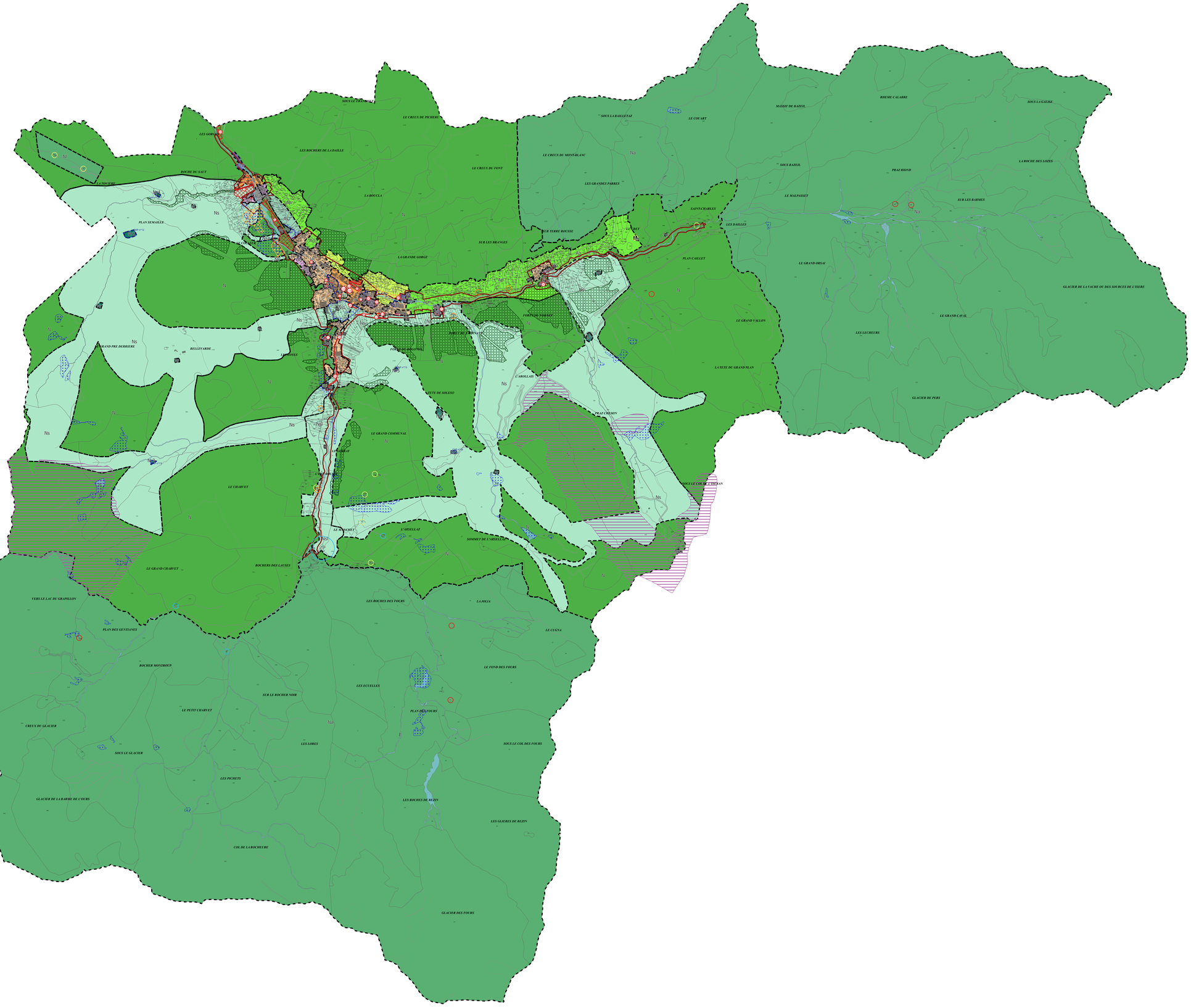

Légende

- Ua : Secteurs traditionnels d'habitat ancien du chef-lieu et des hameaux
- Uah : Secteurs traditionnels d'habitat ancien du chef-lieu et des hameaux délimitant des terrains affectés à une destination exclusivement hôtelière
- Ua1 : Secteur du vieux village où des dispositions particulières sont retenues pour favoriser une transition de qualité avec le centre-station
- Ub : Secteur de forte densité du centre station
- Ubc : Secteur de forte densité du centre station destiné à être restructuré : le Coin
- Ubh : Secteur de forte densité du centre station délimitant des terrains affectés à une destination exclusivement hôtelière
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre station
- Uch : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre station délimitant des terrains affectés à une destination exclusivement hôtelière
- Uc1 : Secteurs destinés à accueillir des logements pour le personnel travaillant sur la station
- Uca : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre station destiné à être recomposé et réhabilité
- Ucb : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre station destiné à accueillir un projet de logements en accession
- Ucc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre station destiné à permettre le renouvellement architectural d'un îlot
- Ucl : Secteur de densité moyenne de l'Illaz
- Ud : Secteurs affectés essentiellement à l'habitat sous forme de chalets ou de petits collectifs
- Udh : Secteurs affectés essentiellement à l'habitat sous forme de chalets ou de petits collectifs délimitant des terrains affectés à une destination exclusivement hôtelière
- Ue : Secteur à vocation artisanale et d'accueil des logements de fonction des activités autorisées sur la commune
- Uep : Secteur à vocation d'accueil d'équipements d'intérêt général
- AU : Secteurs à caractère naturel destiné à recevoir une extention urbaine sous conditions
- A : Secteurs agricoles
- Aa : Secteurs agricoles accueillant des constructions agricoles
- Ab : Secteurs agricoles accueillant des constructions agricoles et le logement de l'agriculteur
- Ap : Secteurs agricoles garantissant une qualité paysagère
- As : Secteurs agricoles et d'emprise du domaine skiable
- N : Secteurs naturels et forestiers
- Ns : Secteurs Naturels et forestiers et d'emprise du domaine skiable
- Nsl : Secteurs naturels et forestiers du domaine skiable pouvant accueillir des équipements récréatifs, sportifs et de loisirs
- Nsl1 : Secteur où les perspectives visuelles sur les massifs de Solaise doivent être préservées
- Nsn : Secteur naturel et forestier du domaine skiable où les travaux liés au domaine skiable sont interdits
- Nl : Secteurs naturels et forestiers d'accueil d'activités de loisirs
- Na : Secteurs naturels et forestiers destiné à la protection à long terme des milieux naturels et des paysages
- Np : Secteurs destinés à accueillir des parkings intégrés
- Nr : Secteurs d'accueil des restaurants d'altitude
- Nr1 : Secteur d'accueil du restaurant d'altitude avec UTN locale au lieu-dit l'Ouillette
- Nr2 : Secteur d'accueil du restaurant d'altitude avec UTN locale de la Folie Douce
- Nr3 : Secteur d'accueil du restaurant d'altitude avec UTN locale au lieu-dit Grand Pré
- Nr4 : Secteur d'accueil du restaurant d'altitude avec UTN locale au lieu-dit Ruines de Tovère
- Nr5 : Secteur d'accueil du restaurant d'altitude avec UTN locale au lieu-dit le Plan
- Nrh : Secteur de la Tête de Solaise d'accueil de restaurants d'altitude et d'hôtels
- Nrhi: Secteur du col d'Iserand d'accueil de restaurants d'altitude et d'hôtels
- Ne : Secteur d'entrée de ville permettant l'aménagement des constructions autorisées dans le cadre du permis de construire
- Bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3 1)
- Elément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver (L151-19 et R123-11 h)
- Emplacement réservé (L151-41 et R123-11 d)
- Emplacement réservé pour la mixité sociale (L151-41 4° et R123-12 4c)
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19
- Espace boisé classé (R123-11 a)
- Secteur humide délimité au titre de l'article L.151-23
- Zone de protection du Cirse délimitée au titre de l'article L151-23
- Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
- Bâtiments abritant des animaux
- Bâtiments agricoles
- Bâtiments d'habitation existants
- Chalets d'alpage
- Refuges et cabanes
- Arrêté de protection de Biotope
- Périmètre d'étude des risques naturels : se référer aux règlements du PPRNP de 2006
- Bâti dur
- Bâti léger
- Hydrographie indicative
- Linéaires divers

Liste des Emplacements Réservés :

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m2
1	Cheminement piéton (Les lèches)	Commune	641
2	Stade de slalom, équipement chrono et presse, grenouillère (La Daille)	Commune	27 104
3	Cheminement piéton (Val d'Isère)	Commune	161
4	Cheminement piéton (Les Clarines)	Commune	156
5	Cheminement piéton (Le Coin)	Commune	371
6	Renaturation des berges de l'Isère et valorisation environnementale de la Plaine de la Daille	Commune	46 905
7a	Cheminement piéton et skieur (La Legettaz)	Commune	1 579
7b	Cheminement skieur (La Legettaz)	Commune	3 528
8	Cheminement piéton (Front de neige)	Commune	559
9	Route d'accès (Le Thovex)	Commune	3 275
10	Chemin d'accès (Le Thovex)	Commune	81
11a	Passage piéton - élargissement de 1,50m environ (Les Lèches)	Commune	368
11b	Cheminement piéton et voirie (Les lèches)	Commune	195
12	Passage dameuse (Le Rogoney)	Commune	856
13	Elargissement de voirie (Le Rogoney)	Commune	624
14	Cheminement piéton (Parc des sports des Lèches)	Commune	689
15	Cheminement piétonnier (centre)	Commune	32
16	Amélioration de la circulation du hameau (Le Fornet)	Commune	130
17	Elargissement de voirie (Le Joseray)	Commune	236
18	Plateforme de stockage de matériaux et matériels (Les Gorges)	Commune	7 054
19	Cheminement piétonnier (centre)	Commune	292
20	Route d'accès à la zone d'activité de l'Adroit	Commune	762
21	Route d'accès (Laisinant)	Commune	243